

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1120 autorisant le paiement d'une somme de quinze mille francs Djibouti à M. Mohamed Hassan au titre d'indemnité de dédommagement, pour le préjudice qu'il a subi à la suite du décès accidentel de sa tante, Fatma Hassan, causé par un camion de l'Administration

n° 1120

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de trente mille francs métropolitains (30.000 F. M.) est accordée à l'Académie des Sciences coloniales, 15, rue de la Pérouse, Paris (16°), au titre de participation aux frais de diffusion de son bulletin mensuel pour l'année 19585. La dépense visée à l'article 1er est imputable au budget de fonctionnement du Service local pour l'exercice 1953, section XVII chapitre 35, article 1er, § 2.